

RUNGE, C. Ford with ORTALO-MAGNE, François & KAMP, Philip Vande. *Freer Trade Protected Environment. Balancing Trade Liberalization and Environmental Interests*. New York, Council on Foreign Relations Press, 1994, 158p.

Daniel Leduc

Volume 26, numéro 2, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703476ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703476ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Leduc, D. (1995). Compte rendu de [RUNGE, C. Ford with ORTALO-MAGNE, François & KAMP, Philip Vande. *Freer Trade Protected Environment. Balancing Trade Liberalization and Environmental Interests*. New York, Council on Foreign Relations Press, 1994, 158p.] *Études internationales*, 26(2), 427–428. <https://doi.org/10.7202/703476ar>

mière ébauche d'un important projet intellectuel ne promettant rien de moins que de la réinvention de l'étude des rapports de pouvoirs dans le monde contemporain. Quant au projet politique derrière cette démarche, présenté par Stephen J. Rosow comme une volonté de traverser les territoires, de violer les frontières artificielles de genre, de race, de nationalité et de classe, il ressemble trop à l'expression politique des privilèges qu'ont les universitaires de détruire leurs propres édifices théoriques. À l'heure de l'ordre mondial, ils sont les seuls à avoir le loisir du nomadisme post-moderne dont parle Rosow.

André C. DRAINVILLE

*Département de science politique  
Université Laval*

**Freer Trade Protected  
Environment. Balancing Trade  
Liberalization and Environmental  
Interests.**

*RUNGE, C. Ford with ORTALO-MAGNE,  
François & KAMP, Philip Vande. New  
York, Council on Foreign Relations  
Press, 1994, 158p.*

Cet ouvrage de C. Ford Runge met l'accent sur l'importance de la question de la protection de l'environnement à l'échelle internationale, dans le cadre des accords multilatéraux sur la libéralisation du commerce international, chapeautés ou non par le GATT. Ainsi, que ce soit par des accords internationaux de nature purement environnementale, tels que le protocole de Montréal de 1987 réglementant l'utilisation des CFC, ou l'Accord de libre-échange nord-américain (NAFTA) et sa dimension réglementaire pour les questions environnementales, la protection de

l'écosystème de notre planète fait dorénavant partie de l'agenda des préoccupations, chez les différents États signataires de traités internationaux sur le commerce.

En effet, la libéralisation des échanges commerciaux est vue par les groupes de pression environnementaux comme une menace à l'équilibre de l'écosystème planétaire. De tels accords auront comme conséquence, d'une part, d'accroître la demande pour certaines ressources naturelles et, d'autre part, d'encourager certains États, peu respectueux de normes environnementales dites minimales, à accroître leur production industrielle et de ce fait, à polluer davantage. De l'autre côté plusieurs négociateurs nationaux, chargés de libéraliser les échanges commerciaux avec leurs voisins, perçoivent les attitudes et approches des groupes environnementaux comme une vulgaire mascarade protectionniste. Donc, à première vue, la protection de l'environnement et la libéralisation du commerce semble être des opérations aux fins contradictoires et d'importance inégale pour les chefs d'États et négociateurs commerciaux.

C'est pourquoi, l'ouvrage de C. Ford Runge fournit un certain nombre de pistes permettant de mieux comprendre les enjeux et les dimensions variées du débat entourant la légitimité de la protection de l'environnement et les nécessités de la libéralisation du commerce. Plus précisément, l'auteur veut démontrer que les politiques commerciales et environnementales ont une importance égale et doivent être prises en considération lors des séances de négociations sur la libéralisation du com-

merce. C'est essentiellement cette thèse que l'auteur défend dans son ouvrage. La doctrine de l'équilibre entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement doit prévaloir lors ce type de négociations.

Il y a donc ici une approche normative que l'auteur défend avec aisance au sein des différents chapitres de son livre, notamment en présentant les approches légale, économique et environnementale du débat et en se demandant en outre, si les revendications des environnementalistes sont véritablement une forme de protectionnisme déguisé. À cette question, C. Ford Runge soutient que la principale difficulté dans cette dimension du débat est de distinguer les mesures environnementales légitimes qui ont un effet de distorsion sur le commerce, de celles qui distorsionnent les échanges commerciaux sans avoir d'effets positifs notables sur la qualité du milieu environnemental. En d'autres termes, et c'est là un des arguments-clés de son ouvrage, Runge souligne que tant et aussi longtemps qu'il n'existera pas de normes internationalement acceptées en matière environnementale, les mesures destinées à la protection de l'environnement auront toujours un certain effet pervers sur le commerce puisque les règles du jeu en la matière ne seront pas les mêmes pour tous les États, affectant ainsi la capacité concurrentielle de certains d'entre eux. Il donne à cet égard l'exemple de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique où les défaillances en matière de politiques environnementales du partenaire mexicain ne doivent pas être un critère favorisant sa capacité concurrentielle.

Par ailleurs, C. Ford Runge prêche pour la création dans un avenir rapproché d'une organisation mondiale sur l'environnement qui se chargerait de coordonner les efforts bi et multilatéraux en matière de réglementation internationale en cette matière. À cet égard, l'auteur ne cache pas son souhait de voir les États-Unis prendre un rôle de leader dans l'émergence d'un cadre juridique et institutionnelle en matière environnementale.

Cet ouvrage de C. Ford Runge est intéressant à lire car il apporte, tant par son contenu que par son approche, une originalité qui se démarque de l'imposante littérature à laquelle nous avons eu droit depuis plusieurs années en matière de commerce international. La protection de l'environnement est certes une dimension qui doit être considérée dans les accords internationaux sur le commerce, et C. Ford Runge met en relief dans cet ouvrage introductif un certain nombre de questions qu'il faudra débattre au cours des prochaines années en matière d'éthique environnementale et de libéralisation du commerce.

Daniel LEDUC

*Montréal*

## EUROPE OCCIDENTALE

### **La libre circulation des personnes. Les accords de Schengen.**

HREBLAY, Vendelin. Paris, Presses Universitaires de France, 1994, 192p.

Cet ouvrage est dû à un commissaire de la direction centrale de la police judiciaire qui fut responsable pour la France de l'élaboration du système informatisé d'information